



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### **Édition Chronologique n° 9 du 31 janvier 2025**

TEXTE NOMINATIF

Texte 16

#### **DÉCISION N° 2024/7/ARM/STAT/SDOR/SAF**

portant délégation de signature (section technique de l'armée de terre).

Du 19 décembre 2024

SECTION TECHNIQUE DE L'ARMÉE DE TERRE :

sous-direction organisation-ressources ; service administratif et financier.

DÉCISION N° 2024/7/ARM/STAT/SDOR/SAF portant délégation de signature (section technique de l'armée de terre).

Du 19 décembre 2024

NOR A R M T 2 5 5 1 2 1 3 S

Référence de publication :  
BOC n°9 du 31/1/2025

Le directeur de la section technique de l'armée de terre,

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (JO n° 262 du 10 novembre 2012, texte n°6) ;  
Vu le décret du 5 juillet 2023 portant nomination d'officiers généraux (nomination du directeur de la STAT au 1er août 2023) (JO n° 155 du 6 juillet 2023, texte n° 83) ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 modifié fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publiques assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (JO n° 181 du 6 août 2013, texte n° 53) ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2015 modifié, portant délégation des pouvoirs d'ordonnateur du ministre de la défense (JO n° 104 du 5 mai 2015, texte n° 4) ;

Vu l'[Arrêté du 29 juin 2016 fixant les attributions de la section technique de l'armée de terre.](#)

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée aux personnes relevant de la section technique de l'armée de terre, désignées ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, toutes pièces justificatives relatives à la comptabilité auxiliaire des immobilisations :

1. Mme Sylvie **Frédiani** ;
2. Adjudant-chef Laëtitia **Thomasse**.

Chacun détenant un rôle de responsable de la comptabilité auxiliaire des immobilisations dans CHORUS.

**Article 2**

En complément de la décision N° D-24-01139/ARM/STAT/SDOR/SAF du 4 juillet 2024 portant décision de délégation de signature (section technique de l'armée de terre), (BOC n°55 du 12 juillet 2024 et inscrite au RPAA n°37/2024).

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

*Le général de brigade,*  
*directeur de la section technique de l'armée de l'armée de terre,*

Tony MAFFEIS.